



Données de base

Numéro de projet	912 103	
Durée d'audit (jours)	0,5	
Date de début d'audit	21/11/2025	
Date de fin d'audit	21/11/2025	
Auditeur principal	ARBIZA, Mrs. (Lucia)	
Autre(s) auditeur(s) et statuts		

Identification du mandataire Label Bas-Carbone

SIRET	77 794 459 600 058		
Nom du client	CFBL – Coopérative Forestière		
Rue du siège	Parc de l'Empereur		
Code Postal	19 200		
Ville	Ussel		
Pays	FRANCE		
Nom du contact	M.	Vianney	Falconnet
Email	vianney.falconnet@cfbl.fr		
Rôle du contact	Réfèrent Carbone à CFBL Coopérative Forestière		

[illegible]



Rapport d'audit Label Bas-Carbone

Références cadastrales des parcelles concernées

10 - A - 1074 - Les Devins - B043

Eligibilité

N°	Exigence	Réponse	Conformité
1	Mandat Courrier attestant que le mandataire ou l'intermédiaire est bien habilité à déposer le projet pour le compte du propriétaire	Document 0 - Vu "Mandat Label Bas Carbone" entre Monsieur Jean Bac et le CFBL/GCF pour un transfert des compétences sur le Label Bas-Carbone. Mandat daté et signé par les deux parties le 21/10/2020.	Oui
2	Attestation de propriété Matrice cadastrale ou acte notarié ou extrait de logiciel de cadastre, ou document prouvant la maîtrise foncière sur une durée au moins égale à celle du projet	Document 1 - Vu Matrice cadastrale mise à jour en 2020 pour la propriété non baties An 10 - Section A - Plan n°1074 à l'adresse Les Devins, code Rivoli B043, d'une contenance de 7,06 ha. L'usufruitier est M. Jean Bac.	Oui
3	Justificatif de document de gestion durable PSG ou CBPS+ : copie de la décision d'agrément du document de gestion par le conseil de centre du CRPF. CBPS : courrier du CRPF notifiant l'adhésion du propriétaire au CBPS. RTG : décision d'agrément du RTG par le conseil de centre du CRPF + adhésion du propriétaire au RTG (signée par le propriétaire et le rédacteur) ou, en son absence, copie du RTG	Document 2 - Vu décision d'agrément du 04/01/2012 signé par le Président du Conseil de Centre du C.R.P.F; d'Ile-de-France et du Centre concernant le plan simple de gestion de la propriété Les Devins.	Oui
4	Avenant au document de gestion durable Avenant au document de gestion durable, au plus tard un an après la date de réception des travaux	Document 2 - 'AgrémentPSG_Presly_JB'. Décision d'agrément (Centre Regional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre), signé le 04/12/2012, par M. Geoffroy de MONCUIT.	Oui
5	Si absence de document de gestion durable Rédaction d'un document de gestion durable dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux	Document 2 - c'est la décision d'agrément pour le PSG en question.	NA



6	Si regroupement Délibération attestant de l'habilitation du gérant, président, indivisaire... à représenter la structure de regroupement	Pas de regroupement.	Oui
7	Etat passé de la parcelle Orthophotos d'au moins 10 ans et de moins d'un an si possible (avec superposition du fond cadastral si possible) prouvant la nature non boisée des parcelles	Document 4 - Photos aériennes de novembre 2020 avec identification de la parcelle à boiser de 2,12 ha. Le code est 1074 sur la commune de Presly, comme sur la matrice cadastrale. Le terrain était vierge de tout boisement.	Oui
8	Etat actuel des parcelles Photographie aérienne ou satellitaire la plus récente des parcelles	Document 4ter - Photos in situ de la parcelle de Presly. Il est visible sur les photos que la plantation est effective.	Oui
9	Photographies in situ Photographies actuelles datées et localisées montrant les parcelles après passage de la tempête, de l'incendie ou montrant le dépérissement intense (4 a minima)	Document 4ter - Photos in situ de la parcelle de Presly. Il est visible sur les photos que la plantation est effective.	Oui
16	Approbation au cas par cas de la DREAL Arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement	Document 5 - Vu arrêté du 15/12/2020 portant décision après examen au cas par cas de la demande enregistrée sous le numéro F02420P0152 en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement. Pas de contre-indication à la tenue du projet.	Oui
17	Diagnostic stationnel et climatique et justification des classes de fertilité Attestation signée par un professionnel justifiant l'adaptation des essences à la station et au climat futur et le choix des classes de fertilité	Document 6 - Vu attestation diagnostic stationnel et classe de fertilité pour le boisement dans la commune de Presly du 11/12/2020 : o Diagnostic stationnel - Température moyenne : 10,8°C - Précipitations moyennes : 712 mm - Sol sableux (vérifié pendant visite de site, par sondage du sol). - Peuplements alentours de pin Laricio bien venant o Classe de fertilité : 1/3 (source : Table de production INRA - ONF - CNRF)	Oui



18	Tables de production Copie des tables de production retenues (non nécessaires pour les tables ONF)	Document 10 : Table de production pour le projet de boisement d'une terre agricole dans la commune de Presly. La référence bibliographique est : Tables de production pour les forêts françaises. Centre National de Recherches Forestières – I.N.R.A. Office National des Forêts. Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. 2ème édition. P.26-27. Les volumes de bois fort tige et de peuplement pour le pin laricio de Corse à un âge donné sont clairement identifiés.	Oui
20	Risque d'incendie Copie des pages du PDPFCI ou PRDFCI (ou autres documents) si existant	Pas de risque incendie.	NA
21	Calcul des REA Calculateur	Document 11 - Calcul des REA sur le calculateur Excel. Les RE totales générables sont de 545 tCO₂eq. Les paramètres correspondent aux tables e production : - 17 ans : volume de 103 m³ / éclaircie de 15 m³ - 20 ans : éclaircie de 15 m³ / accroissement courant de 13,8 m³ - 25 ans : éclaircie de 36 m³ / accroissement courant de 17 m³ - Etc. Durée de révolution de 65 ans. Situation de référence : Culture agricole. Rabais appliqués : - Non démonstration de l'additionnalité économique : 20% - Risques généraux : 10%	Oui





Autre vérification documentaire

N°	Exigence	Réponse	Conformité
26	Rapport de suivi Analyse du rapport de suivi fourni par le porteur de projet ou son mandataire	Vu rapport de suivi pour le boisement de Presly édité par le CFBL avec les caractéristiques du projet.	Oui
27	Préparation du sol Vérification sur facture qu'il n'y a pas eu de labour en plein	Vu Facture n°2020-11-VPS-512 du 30/11/2020 pour la plantation de pins Laricio de Corse sur le chantier n°2020-NGN-63. Aucune mention de labour en plein.	Oui
28	Ventilation essences - Analyse des factures - Vérification que le changement d'essences ne dépasse pas 20 % de l'ensemble des plants du projet	Vu Facture n°2020-11-VPS-512 du 30/11/2020 pour la plantation de pins Laricio de Corse sur le chantier n°2020-NGN-63. Regarni au printemps 2020 avec la même essence.	Oui
30	Regarni éventuel - Vérification que les essences du regarni sont autorisées par l'arrêté MFR régional - Vérification que les regarnis ont été effectués à l'issue de la 1ère, 2ème ou 3ème saison de végétation	Vu facture : '2024-06-VPS 425 CFBL.pdf 2024 06 juin', concernant le regarni de Pin laricio fait en 2024. (N° 2024-06-VPS 425, 30/06/2024).	
31	Regarni éventuel Vérification que les essences du regarni sont autorisées par l'arrêté MFR régional	Vu Facture n°2020-11-VPS-512 du 30/11/2020 pour la plantation de pins Laricio de Corse sur le chantier n°2020-NGN-63. Regarni au printemps 2024 avec la même essence. (Facture N° 2024-06-VPS 425, 30/06/2024)	Oui
32	Autres travaux éventuels (création de mare, taille de formation...) Analyse des factures	Pas d'autres travaux éventuels.	Oui
33	Document de gestion durable (DGD) Fourniture du courrier d'agrément du DGD par la délégation régionale du CNPF ou de l'aménagement en forêt publique	Document 2 - 'AgrémentPSG_Presly_JB'. Décision d'agrément (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre), signé le 04/12/2012, par M. Geoffroy de MONCUIT.	Oui



34	Analyse des aides publiques perçues D'après éléments fournis par le porteur de projet	Pas d'aides publiques perçues.	Oui
----	--	--------------------------------	-----



Co-bénéfices

N°	Exigence	Réponse	Conformité
35	Co-bénéfice « socioéconomique » Vérification de la distance d'après facture (ETF ayant réalisé les travaux)	La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon entre 50 et 100 km par la route autour du chantier de boisement	Oui
36	Co-bénéfice « socioéconomique » Vérification du recours à des entreprises de réinsertion professionnelle		Non audité
37	Co-bénéfice « socioéconomique » Vérification de l'adhésion en cours à PEFC (https://www.pefc-france.org/certifications/) ou FSC	Certificat PEFC valide jusqu'en 2027 : n°F-750135 valide jusqu'au 07/10/2027 pour le CFBL	Oui
38	Co-bénéfice « socioéconomique » Vérification que le propriétaire adhère à une ASLGF ou fait partie d'un GIEEF		Non audité
39	Co-bénéfice « socioéconomique » Vérification de l'attestation d'assurance contre la tempête ou l'incendie		Non audité
40	Co-bénéfice « socioéconomique » Vérification de l'attestation d'assurance contre la tempête ou l'incendie	Vu conditions particulières non signées entre M. Jean Bac et Forêts Privées de France pour l'assurance de la forêt Les Devins à Presly (69,98 ha). Garanties : incendie, foudre, explosion, grèves, émeutes, tornades etc.	Oui
41	Co-bénéfice « sol » Vérification du type de préparation du sol (analyse de factures)	Vu Facture n°2020-11-VPS-512 du 30/11/2020 pour la plantation de pins Laricio de Corse sur le chantier n°2020-NGN-63. Plantation terrain travaillé, sous solé.	Oui



Rapport d'audit Label Bas-Carbone

45	Co-bénéfice « eau » Vérification de la création de mare ou de ripisylve sur facture		Non audité
----	--	--	---------------



Audit terrain

N°	Exigence	Réponse	Conformité
46	Rémanents et souches Vérification que les rémanents et souches n'ont pas été exportés	Vérifié pendant visite de site = Ok.	Oui
51	Vérification de la station Sondage à réaliser, avec relevé de profondeur et de texture et vérification des classes de fertilité choisies par le porteur de projet dans le document 4	Sondage réalisé dans la parcelle. Le type de sol est sableux et cela coïncide avec celui décrit pour le projet.	Oui
52	Correction suite à une erreur de diagnostic stationnel ou de fertilité de la part du porteur de projet Demande au porteur de projet de refaire les calculs + vérification du calculateur déposé par le porteur de projet		NA
53	Co-bénéfice « sol » Vérification du nettoyage ou broyage des rémanents après exploitation de la parcelle		NA
54	Co-bénéfice « biodiversité » Vérification que des bordures feuillues ont bien été créées		NA
55	Co-bénéfice « biodiversité » Vérification que des arbres d'intérêt écologique ont bien été maintenus	Vérification lors de l'audit terrain que les bordures boisées ont bien été maintenues dans le cadre du projet	Oui
57	Co-bénéfice « eau » Vérification que les résineux sont bien implantés à plus de 10 m des bordures de cours d'eau	Vérification lors de l'audit terrain que les résineux sont bien implantés à plus de 10 m des bordures de cours d'eau dans le cadre du projet.	Oui



Rapport d'audit Label Bas-Carbone

58	Co-bénéfice « eau » Vérification qu'une mare ou une ripisylve a été créée		NA
----	--	--	----



Vérification de la réussite du boisement

Objectif de densité à 5 ans (plants vivants/ha)	900
Résultat de densité à 5 ans (plants vivants/ha)	835
Rabais à l'issu de la vérification	7%

Synthèse des tènements audités

Nom du tènement	Type	Objectif de densité (plants vivants/ha)	Surface (ha)	Densité initiale (Nb plants/ha)	Plants vivants	Plants morts	Densité de plants vivants (Nb plants vivants/ha)	Respect du comptage statistique
1074	Essences hors feuillus précieux, peupliers, noyers	900	2,00	1765	418	466	835	Oui



Synthèse des réductions d'émissions

Poste d'émission	Résultat Porteur de Projet (tCO2eq)	Résultat Audit (tCO2eq)	Justification
REA forêt avant rabais	680,00	680,00	
REA produits avant rabais	0,00	0,00	
REI substitution avant rabais	77,00	77,00	
REE avant rabais	757,00	757,00	
Rabais 1 - Additionnalité	20%	20%	
Rabais 2 - Risques généraux	10%	10%	
Rabais 3 - Risque d'incendie	0%	0%	
Rabais 4 - Non justification de la classe de production	0%	0%	
Rabais 5 - Vérification additionnelle de terrain	0%	7%	Densité inférieure au prévisionnel (835 plants/ha au lieu de 900 plants/ha)
REA forêt après rabais	680,00	454,01	Correction des émissions suite à l'audit terrain de comptage des plants
REA produits après rabais	0,00	0,00	
REI substitution après rabais	77,00	51,41	Correction des émissions suite à l'audit terrain de comptage des plants
REE après rabais	545,04	505,42	Correction des émissions suite à l'audit terrain de comptage des plants



Co-bénéfices

Type	Item	Réponse	Points
Socio-économique	Création de plus-value économique territoriale	La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon entre 50 et 100 km par la route autour du chantier de boisement	2
Socio-économique	Intégration par l'emploi		
Socio-économique	Filtration de l'air en zone urbaine		
Socio-économique	Certification forestière	Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC, FSC) au plus tard un an après la fin de la plantation	5
Socio-économique	Assurance forestière	Le propriétaire a souscrit une assurance forestière sur les 5 premières années, en particulier en cas d'incendie et tempête, qui couvre une partie des frais de reboisement si la plantation était détruite durant les 5 premières années	1
Préservation des sols	Préparation du sol	Préparation du sol en bandes	2
Biodiversité	Introduction de biodiversité (1/2)		
Biodiversité	Introduction de biodiversité (2/2)		
Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante	Maintien de bordures boisées présentes à proximité des parcelles à boiser	2



Rapport d'audit Label Bas-Carbone

Eau	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides (1/2)		
Eau	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides (2/2)	Le boisement résineux est effectué à plus de 10 m de la bordure d'un cours d'eau	1
Eau	Amélioration de la qualité de l'eau	Boisement en périmètre de protection rapproché (PPR) ou éloigné (PPE) de captage d'eau	5
Eau	Amélioration de la biodiversité liée aux milieux humides		



Synthèse des co-bénéfices

Type	Résultat Mandataire	Résultat Audit	Justification
Socio-économique	33%	33%	
Préservation des sols	50%	50%	
Biodiversité	25%	25%	
Changement climatique	NA	NA	
Eau	50%	50%	



Conclusion

Non-conformités

Eligibilité	Conforme
Autre vérification documentaire	Conforme
Co-bénéfices	Conforme
Audit terrain	Conforme

Réductions d'émissions vérifiées

Réductions d'émissions vérifiées	505
----------------------------------	-----

Co-bénéfices vérifiés

Type	Résultat
Socio-économique	33%
Préservation des sols	50%
Biodiversité	25%
Changement climatique	NA
Eau	50%

Observations de l'auditeur

Observations du mandataire

Sur la base de notre évaluation, rien n'a été porté à notre attention pour nous faire croire qu'il y a des erreurs dans les éléments probants.

Nom de l'auditeur

ARBIZA, Mrs. (Lucia)

Signature



Version 1.2